

POLE ENVIRONNEMENT



**Extension d'un centre logistique
80690 MOUFLERS**

**Demande d'autorisation
environnementale**
Article L181-1 du Code de l'environnement

■
Date
Juillet 2020

■
Rédacteur :
Isabelle RELLSTAB

■
Validation :
Sergio ONSES

■
Indice
V2

■
Modifications :

La société JJA projette l'extension de son centre logistique situé dans le périmètre de la ZAC des Hauts Plateaux et autorisé par l'arrêté préfectoral n° 2018/0464 du 06 mars 2019.

Cette extension portera la superficie du site de 31,8 hectares à 48,6 hectares. L'extension sera construite en deux temps et sera à l'origine de la construction de dix cellules de stockage automatisées de grande hauteur et de quatre cellules de préparation de commande automatisée.

Par ses dimensions (la superficie de plancher créée sera supérieure à 40 000 m²), notre projet est soumis à évaluation environnementale (articles R 122-2 et R 122-3 du Code de l'environnement) avec réalisation d'une étude d'impact conformément à l'article R 181-13 5°.

Notre projet est aussi une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à :

- Autorisation au titre des rubriques :
 - 1510 : Entrepôt couvert
 - 1530 : Dépôt de papier / carton
 - 1532 : Dépôt de bois
 - 2663.2 : Dépôt de produits dont plus de 50% de la masse est composé de polymères, matières plastiques, etc. à l'état non alvéolaire et non expansé

- Déclaration au titre des rubriques :
 - 2910 : Installation de combustion
 - 2925 : Atelier de charge d'accumulateurs
 - 4440 : Stockage de solides comburants
 - 4510 : Stockage de produits dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie 1

Il est également soumis au titre de la Loi sur l'Eau à autorisation, rubrique 2.1.5.0. pour le rejet des eaux pluviales sur le sol, et à déclaration, rubrique 3.2.3.0. pour la création de plans d'eau.

Le dossier qui suit présente la demande d'autorisation environnementale du centre en répondant aux exigences des décrets n°2017-81 et 2017-82 du 26 janvier 2017 codifiés. Il comprend une note de présentation non technique, une étude d'impact, une étude des dangers, des annexes et les plans requis.

Les plans sont fournis dans la **pochette cartonnée**.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est joint sous forme de cahier libre dans la pochette transparente. Il permet de prendre connaissance du projet, de son impact et de ses dangers de manière plus aisée et rapide.

Sommaire général

Le lecteur pourra se reporter au sommaire détaillé en tête de chaque partie.

Le **RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOSSIER** est joint sous forme de cahier libre afin que les lecteurs puissent prendre connaissance de manière plus rapide des éléments importants du projet.

Le **document CERFA** applicable à toute demande d'autorisation est joint ci-après.

Partie 1

NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

1. Contexte réglementaire
2. Installations classées pour la protection de l'environnement
3. Loi sur l'eau
4. Contenu de la demande d'autorisation environnementale unique

Partie 2

ÉTUDE D'IMPACT

1. Préambule
2. Le porteur du projet
3. Le terrain d'implantation
4. Présentation du projet
5. Motivation du choix du site et justifications techniques du projet
6. Contexte environnant
7. Impacts du projet sur l'environnement
8. Impact des événements temporaires
9. Effets cumulés
10. Effets indirects
11. Évolution de l'état actuel de l'environnement
12. Bilan de l'étude d'impact : éviter, réduire, compenser
13. Coût des mesures de protection en faveur de l'environnement
14. Conditions de remise en état du site

ANNEXE 1 :	Demande d'autorisation Loi sur l'Eau
ANNEXE 2 :	Diagnostic de pollution de sol
ANNEXE 3 :	Diagnostic faune flore
ANNEXE 4 :	Étude acoustique
ANNEXE 5 :	Étude de trafic
ANNEXE 6 :	Attestation de maîtrise foncière du terrain

ANNEXE 7 :	Fiches de données de sécurité
ANNEXE 8 :	Avis de l'hydrogéologue agréé
ANNEXE 9 :	Attestation du Syndicat Intercommunal du Traitement des Eaux
ANNEXE 10 :	Règlements d'urbanisme
ANNEXE 11 :	Avis sur la remise en état du site

Partie 3

ETUDE DES DANGERS

1. Méthodologie
2. Identification des potentiels de dangers
3. Analyse préliminaire des risques
4. Analyse détaillée des risques (ADR)
5. Rappel des mesures prises pour assurer la sécurité

ANNEXE 1 :	Etude foudre
ANNEXE 2 :	Accidentologie
ANNEXE 3 :	Rapport de modélisation de la dispersion des fumées en cas d'incendie
ANNEXE 4 :	Méthodologie : explosion de gaz
ANNEXE 5 :	Rapports Flumilog : incendie d'une cellule hors EGHA
ANNEXE 6 :	Rapports Flumilog : incendie de plusieurs cellules hors EGHA
ANNEXE 7 :	Rapports INERIS : incendie EGHA à différentes hauteurs de cibles

Partie 4

DEMANDE D'AJUSTEMENT AU TITRE DE L'ARRÊTE DU 11/04/2017

1. Objet de la demande
2. Présentation du projet
3. Justification technico-économique de l'impossibilité de mettre en place une structure R60
4. Justification du choix techniques des racks autoportants
5. Adéquation des dispositions constructives retenues au regard des objectifs définis par l'arrêté ministériel du 11/04/2017

ANNEXE 1 :	Fiches techniques concernant les boucliers thermiques
ANNEXE 2 :	Étude d'ingénierie incendie d'une cellule EGHA de grande hauteur Rapport INERIS n° 183385 – 2081363 du 02/06/2020
ANNEXE 3 :	Plan d'ensemble des flux thermiques

La rédaction du dossier a été réalisée par le bureau d'étude BIGS :



165 bis rue de Vaugirard
75015 PARIS
☎ : 01 70 64 22 32

Directeur de projet : Stéphane RODRIGUEZ

Le dossier initial a été complété et corrigé par :



31 rue Henri Poincaré
CS 46215
45062 ORLEANS CEDEX 2
☎ : 07 69 57 64 71

Directrice Pôle environnement : Isabelle RELLSTAB

Les bureaux d'étude ayant participé à la détermination de certains impacts et de certains dangers sont cités au début de l'étude d'impact et de l'étude des dangers.

